



**Conditions de participation**  
**FESTIVAL INTERNATIONAL DES ARTISTES DE RUE de Vevey**

**NOUVEAUTÉ 2026 – VAISSELLE RÉUTILISABLE**

Dans un souci de réduction des déchets et pour préserver notre environnement, dès cette année, l'événement met en place des alternatives écologiques en remplaçant la vaisselle jetable par des options réutilisables. Cette initiative vise non seulement à limiter l'impact écologique, mais aussi à garantir une meilleure propreté et hygiène sur le site. En choisissant la vaisselle réutilisable, nous faisons ensemble un pas vers un festival plus respectueux de la planète et plus propre.

**Dates :**

- **les 14, 15 et 16 août 2026**
- **du vendredi au dimanche**

**Lieu :**

Aux abords et sur la Place Scanavin, en vieille ville de Vevey

**Horaires d'exploitation des stands :**

- Vendredi : 15h00-00h00
- Samedi : 10h00-00h00
- Dimanche : 11h00-17h00

**Merci de prendre note que la manifestation aura lieu par tous les temps.**

**Conditions pour être accepté :**

- Être détenteur d'une licence de restauration mobile. **Une copie de cette dernière devra être jointe à la demande.**
- **Application stricte des normes d'hygiène** en vigueur.
- **Utiliser le système de vaisselle réutilisable mis en place par le festival. OBLIGATOIRE**
- Avoir une adresse de contact en Suisse.
- **Vous devez vous assurer d'avoir suffisamment de nourriture à proposer tous les jours et jusqu'à la fin du festival.**
- Soyez attentifs à la météo et soyez prêts !
- Favoriser les produits de proximité, frais et de saison et la fabrication artisanale.
- **Proposer des prix attractifs et une carte réduite (votre carte doit être jointe au travers du formulaire)**
- Proposer des mets accessibles en termes de prix, des recettes créatives et originales.
- Assurer une rapidité de service.
- Soigner l'esthétique de vos stands/foodtrucks.

**Prix de location :**

- **Inscription pour les 3 jours du festival**  
**Chf 140.-/m2**
- **Profondeur maximum du stand : 3m**

**Attention de bien respecter les dimensions (timon ou autre accessoire compris), nous ne pourrons pas garantir votre emplacement en cas de dépassement.**

Après confirmation de votre inscription par le comité d'organisation, les frais de location devront être réglés dans les délais indiqués. Ce n'est qu'une fois la somme encaissée que votre inscription sera définitive et garantie. Aucun rappel ne sera émis. Les acomptes sont non-remboursables.

**Cautiion**

**Une caution d'un montant de CHF 200.- devra être réglée comptant au moment de votre arrivée sur place. Seulement une fois cette dernière réglée, vous serez autorisé à vous installer.**



Cette somme vous sera restituée au terme de la manifestation sauf si des frais liés aux négligences suivantes devaient être retenus:

- Dommages causés au matériel mis à disposition
- Non-conformité aux normes sanitaires en vigueur dans le canton (SCAV)
- Non-respect des heures d'arrivée et/ou des horaires ouverture/fermeture, départ anticipé ou trop tardif par rapport aux horaires fixés par la manifestation
- Non-respect des conditions générales de la manifestation (surconsommation électrique par rapport aux besoins annoncés, vente de boissons non autorisées, etc...)
- Remise de l'espace alloué jugée insatisfaisante (propreté de l'espace publique, déchets laissés, etc...)
- Non-utilisation de la vaisselle réutilisable
- Comportement inadéquat
- Véhicule stationné sur le périmètre de la manifestation

**La caution vous sera restituée en main propre au terme de la manifestation, au moment de votre départ, lors de la vérification de votre emplacement et uniquement si aucun manquement n'est constaté. Nous vous rendons attentifs que les cautions seront restituées uniquement au moment de votre départ et qu'il ne sera donc pas possible de les réclamer par la suite. Si des dégâts causés devaient nécessiter l'intervention d'une entreprise ou d'un service externe, les frais liés seront refacturés dans leur totalité au fautif.**

#### **Désistement :**

Une fois votre inscription validée, vous vous engagez à participer à l'intégralité de la manifestation. En cas de désistement, aucun frais ne sera remboursé. Dans certains cas particuliers et si vous ne répondez plus aux critères définis une fois votre inscription validée, les organisateurs se réservent le droit d'annuler votre participation et les frais vous seront, à ce moment là uniquement, remboursés.

#### **Montage & démontage :**

- **Montage**  
Le montage des stands doit s'effectuer **le jeudi 14.08.2026, entre 15h00 et 22h00.**  
Après ce délai, vous ne pourrez plus accéder à la manifestation.
- **Démontage**  
Le démontage des stands doit s'effectuer **le dimanche 17.08.2025, dès 18h00.**  
Il est interdit de quitter les lieux de manière anticipée.

Toutes les structures légères : tentes, etc... devront impérativement être lestées au sol.

#### **Installations mises à disposition :**

- Zones de tri des déchets **mais sans récupérateur de graisse !** (voir ci-dessous)
- Toilettes
- Sources d'électricité afin d'y alimenter vos stands selon vos besoins précis préalablement communiqués.
- Seul l'éclairage général de la zone publique sera installé par nos soins. Prévoyez d'éclairer vos stands.
- Musique d'ambiance = Par conséquent, il est interdit de diffuser de la musique dans vos points de vente.

#### **Électricité :**

Il est impératif de nous communiquer, au moyen du formulaire d'inscription, **vos besoins précis en électricité !**

Merci de nous indiquer :

- La ou les types et nombre de prises dont vous avez besoin et leurs ampérages

Par exemple, vous posséder votre propre tableau électrique :

- 1 prise 400v 16A  
ou  
• 1 prise 400v 32A

Par exemple, vous ne possédez pas de tableau électrique :

- 3 prises 230v 10A  
• 1 prises 230v 16A  
•

**Merci de vous équiper de vos propres rallonges (câble de 30m. minimum) et d'adaptateurs suisses afin de vous brancher aux tableaux électriques et de privilégier l'éclairage de type basse consommation.**



**IMPORTANT :** L'équipement doit être professionnel et adapté à l'usage extérieur (étanchéité, etc...). Les négligences peuvent causer des coupures de courant pour lesquelles les organisateurs ne prennent aucune responsabilité en cas de perte du chiffre d'affaires lié.

**Ordre et propreté :**

- Vous êtes tenus de maintenir votre espace de travail et de vente propre durant toute la durée de la manifestation.
- **Vos poubelles et autres déchets doivent être évacués à mesure des journées, soirées.**
- L'espace devra être rendu parfaitement propre lors de votre départ dimanche soir
- Une protection au sol est obligatoire pour les stands sans exception ainsi qu'aux entrées et sorties des foodtrucks lorsque le risque de tâcher le sol (huile, etc...) est avéré. Chaque exposant est dans l'obligation de s'équiper d'un sac de sable absorbant.
- Vos déchets doivent être évacués régulièrement vers la zone de tri de sorte qu'aucun amas de détritux ne s'accumule autour de vos stands (même derrière) pour des questions d'hygiène, d'odeur et d'esthétique.

**Déchet :**

- **Il est strictement interdit de déverser de l'huile ou toutes autres déchets quel qu'ils soient dans les fontaines, égouts, évier, toilettes, poubelles, etc...**
- **Dénonciations et plaintes seront faites auprès de la police si tel est le cas et sanctionné par le versement de la somme de CHF 500.- en plus du règlement des frais liés au curage ou autres actions nécessaires afin de rétablir la situation.**
- Les bouteilles en PET, le verre, le papier/carton et les déchets incinérables devront être séparés et jetés dans les bennes correspondantes.
- Vous êtes tenus de vous équiper de vos propres sacs poubelles et de les jeter dans la benne correspondante (sacs non-taxés).

**Vaisselle réutilisable**

- **Vous devez renseigner vos besoins estimés au plus juste** quant à votre commande de vaisselle réutilisable au travers du formulaire d'inscription. Nous les réévaluerons avant de passer commande mais comptons sur votre pleine collaboration.
- Vous pourrez venir acheter votre vaisselle dans les points de collecte durant toute la durée de la manifestation.  
**ATTENTION :** la marchandise vous sera remise contre paiement et uniquement en cash.
- **Il est strictement interdit de proposer de la vaisselle jetable sauf :**
  - Cure-dent, baguette (à sushi ou corn-dog), touillette (à café) et pic en bois
  - Cornet papier non filmé et écoresponsable de type marrons chauds, frites, churros, sandwich
  - Serviette papier ou carton plié non filmé et écoresponsable de type gaufre

**Tarifs de locations 2025**

| ARTICLES            | Conditionnement | Prix consigne* | Tarif location UNIT | Coût location | Caisse** | Total |
|---------------------|-----------------|----------------|---------------------|---------------|----------|-------|
| Assiette plate 25cm | 50 pces         | 4.-            | 0.40                | 20.-          | 30.-     | 250.- |
| Bol 450 ml.         | 120 pces        | 4.-            | 0.375               | 45.-          | 30.-     | 555.- |
| Couteau             | 50 pces         | 1.-            | 0.20                | 10.-          | 30.-     | 90.-  |
| Fourchette          | 50 pces         | 1.-            | 0.20                | 10.-          | 30.-     | 90.-  |
| Cuillère à soupe    | 50 pces         | 1.-            | 0.20                | 10.-          | 30.-     | 90.-  |
| Cuillère à café     | 50 pces         | 1.-            | 0.20                | 10.-          | 30.-     | 90.-  |
| Barquette à frite   | 100 pces        | 2.-            | 0.35                | 35.-          | 30.-     | 265.- |

\*prix de vente à pratiquer. Vous n'êtes pas autorisé à pratiquer d'autres prix de vente pour la vaisselle consignée.

\*\*une caution de chf 30.-/pce sera pratiquée. Montant remboursé lorsque les caisses seront rendues au point de collecte.

# Festival International des Artistes de rue Vevey-Suisse



## EXEMPLES :

1. Vous venez récupérer une caisse de couteaux
  2. Vous devrez remettre la somme de chf 90.- contre remise de la caisse de 50 couteaux
    - a. Vous récupérerez chf 50.- en encaissant les consignes à vos clients (chf 1.-/pce)
    - b. Vous récupérerez chf 30.- lorsque vous ramènerez la caisse au point de collecte
    - c. chf 10.- seront non-récupérés comme coût de location (chf 0.20/pce)
  1. Vous venez récupérer une caisse de bol 450ml.
  2. Vous devrez remettre la somme de chf 555.- contre remise de la caisse de 120 bols 450ml.
    - a. Vous récupérerez chf 480.- en encaissant les consignes à vos clients ( chf 4.-/pce)
    - b. Vous récupérerez chf 30.- lorsque vous ramènerez la caisse au point de collecte
    - c. chf 45.- seront non récupérés comme coût de location (chf 0,375/pce)
- Nous vous conseillons de vous munir d'un chariot pour transporter la vaisselle propre du point de collecte à votre espace.
  - **ATTENTION à bien sécuriser la vaisselle**, les vols sont fréquents sur ce genre d'articles !
  - Nous vous recommandons de ramener régulièrement les caisses vides au point collecte afin d'éviter vol ou perte et de vous faire rembourser (5.-/pce)
  - **INTERDIT** : il vous est strictement interdit de récupérer de la vaisselle sale contre remboursement de la consigne. Les seuls lieux où cela est possible, est auprès de notre point de retour consignes organisé par le festival. Nous ne vous rembourserons aucune vaisselle sale rendue.
  - Au terme de la manifestation, **dimanche dès 21h, il vous sera possible de faire vos retours finaux auprès de notre point de collecte jusqu'à maximum 22h. Aucun autre retour ou remboursement ne sera possible, passé ce délai.**
  - Des contrôles seront effectués et le non-respect de cette exigence mènera à une amende de CHF 200.-



#### **Application des normes d'hygiène :**

Vous êtes tenu et responsable de garantir une hygiène irréprochable de vos équipements et mets proposés durant toute la durée de la manifestation. Vous devez obligatoirement annoncer votre activité auprès de l'**OFCO** et répondre aux normes des exigences sanitaires ([à lire](#)). Chaque stand devra s'équiper d'un bidon d'eau claire, d'un autre pour réceptionner les eaux sales, de savon et nécessaire de séchage pour les mains. Chaque frigo et congélateur devra également être équipé d'un thermomètre et un support de suivi des températures deux fois par jour.

Vous êtes dans l'obligation de protéger les mets exposés aux visiteurs par un plexiglas, vitre, vitrine contre toute contamination (éternuement, crachats, etc...) ainsi que de mentionner clairement et de manière visible :

#### **ALLERGÈNES ET PROVENANCE DES VIANDES ET POISSONS.**

En cas de manquement : votre participation à la manifestation sera définitivement refusée à l'avenir.

#### **Sécurité :**

Bien que le site soit sécurisé en dehors des horaires d'ouverture du jeudi soir au dimanche matin, vous êtes responsables de vos valeurs.

#### **Prévention :**

Chaque exposant cuisinant sur place devra obligatoirement être équipé d'une couverture anti-feu (friteuse, huile, graisse) et/ou d'un extincteur (feu, gaz) valables.

**Obligatoire : tous les appareils à gaz liquide devront avoir été contrôlés et donc certifiés par un professionnel, chaque année nous constatons des manquements et ceci ne sera plus toléré.**

#### **Assurance :**

Les organisateurs ne prennent aucune responsabilité en cas de vol, de jour comme de nuit.

Vous êtes tenus d'être détenteur d'une assurance responsabilité civile suffisante pour le dédommagement de tierces personnes et aucune responsabilité ne pourra être facturée à l'organisateur.

La manifestation a lieu par tous les temps.

Si la manifestation devait être annulée pour un cas de force majeure, aucun frais ne serait remboursé.

#### **Communication :**

Vous pouvez communiquer l'événement sur tous les médias. Des supports vous parviendront et nous vous encourageons vivement à les partager un maximum.

#### **Parking :**

Le macaron reçu lors de votre arrivée au festival concernant le parcage de votre éventuel véhicule est remis à bien plaisir. Le lieu prévu par la Police se situe en bas de la rue du Major Davel. Nous nous déchargeons de toute responsabilité en cas d'amende d'ordre. **Validité du jeudi 15.08 midi au dimanche soir.**

**Attention : aucun véhicule réfrigéré ne pourra y être branché.**

**Le parking sauvage dans le périmètre de la manifestation et à ses abords est strictement interdit.**

#### **Contact :**

contact@artistesderue.ch

**En vous soumettant votre inscription, vous confirmez avoir lu et compris toutes les conditions et informations citées dans ce document.**

**Ce règlement peut être soumis à des changements : consultez-le régulièrement !**